



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



La vidange forestière regroupe l'ensemble des opérations de manutention depuis le lieu d'abattage et/ou de façonnage de bois découpés jusqu'au quai de chargement localisé en bordure de voirie carrossable en vue de leur transport vers les industries des première et seconde transformations.

1. RECONNAISSANCE

La **MÉTHODE DE VIDANGE** de coupes forestières varie selon la configuration du chantier, le matériel utilisé, le volume des bois... Une **RECONNAISSANCE PRÉALABLE**, à pied, est indispensable afin d'observer les conditions de débardage et de débusquage : localiser les zones difficiles, obstacles, état des chemins, localisation et aire des places de dépôt... et définir les meilleurs parcours d'évacuation des bois.

LES LIEUX	LE DÉBARDAGE	LES CIRCULATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • situation : croquis, délimitations, bornage • sol : portance et adhérence • pente : intensité, ruptures • obstacles : fossés, talus, rochers, clôtures, zones hydromorphes, eau... • climat : périodes de pluie, de neige, de gel • environnement : lignes aériennes et souterraines, voies publiques ou privées • périodes d'interdiction : sylviculture, chasse, quiétude de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> • produits : dimensions, quantités, qualités • peuplement : essences, densité • type de coupe : 1^{ère} éclaircie, éclaircies suivantes, coupe rase • volumes : total, moyen • sous-bois : souille, semis • arbres : branchaison, marquage • exploitation : délais d'abattage et de vidange, façonnage des houpriers, bottage, traitement des souches et des rémanents • remise en état 	<ul style="list-style-type: none"> • accès à la coupe : piétons, véhicules, machines, camions, barrières, travaux... • aires de dépôt : localisation, autorisation, surface, possibilités de manoeuvre, capacité de stockage, état du sol • circulation sur la coupe : existence et état des pistes et des layons, espacement des arbres réservés, distances et durées moyennes des vidanges • circulation hors de la coupe : autorisations, circulation sur voie publique, signalisation, dépôts de boue, terrains d'autrui, distances et temps



© CDAF asbl



© CDAF asbl



© CDAF asbl



© CDAF asbl

2. ORGANISATION

12.

Les débardeuses étant généralement plus lourdes et encombrantes que la plupart des autres engins forestiers, il faut effectuer une **RECONNAISSANCE DE COUPE ATTENTIVE** (accès et parcelle elle-même), afin d'organiser au mieux le chantier pour obtenir une **BONNE PRODUCTIVITÉ SANS PROVOQUER DE DÉGÂTS** au sol et au peuplement :

- 1 Choisir une **PLACE DE DÉPÔT ACCESSIBLE AUX CAMIONS**, si possible par tous les temps, donc en bordure de chemin empierré :
 - prévoir un espace suffisant pour le stockage des bois ou le stationnement de deux semi-remorques : quai de chargement de 30 m de largeur et de 20 m de profondeur ;
 - vérifier l'accès de l'aire de dépôt possible pour les camions : attention aux routes sinueuses et étroites, ponts à tonnage limité, passages sous tunnel ou voies ferrées, ronds-points ou carrefours pour le retournement...



© CDAF asbl



© CDAF asbl

- 2 Si nécessaire, demander les **AUTORISATIONS DE DÉPÔT DE BOIS** auprès des autorités compétentes :
 - prévenir les autorités communales 48 heures à l'avance de tout chantier de débardage le long des voiries publiques ;
 - mettre en place des panneaux de signalisation : le débardage sur la voie publique et les aires de stockage, les sommets de côte et les virages sont à proscrire.

- 3 Ne pas stocker les bois sous les **LIGNES ÉLECTRIQUES** : prévoir une distance de sécurité jusqu'à 5 m entre l'extrémité de la grue et les fils afin d'éviter l'amorçage d'un arc électrique.

- 4 Parcourir les **CHEMINS ET PISTES DE DÉBARDAGE** en vérifiant leur largeur, leur portance et en identifiant les passages difficiles : s'assurer du droit de passage sans limitation de charge.

- 5 Traverser et **DIAGNOSTIQUER LA PARCELLE À PIED** :
 - repérer les principaux obstacles : pentes, talus, ruisseaux, mouilles, rochers...
 - s'assurer de la compatibilité des engins avec les cloisonnements d'exploitation et les produits à abattre et vidanger.

- 6 Evaluer l'**ITINÉRAIRE ET les VOLUMES DE BOIS PAR ZONES À EXPLOITER** dans les coupes de grandes étendues :
 - schématiser un plan à l'échelle est indispensable pour les parcelles vastes ou complexes ;
 - informer tous les sous-traitants de toutes les consignes indispensables.

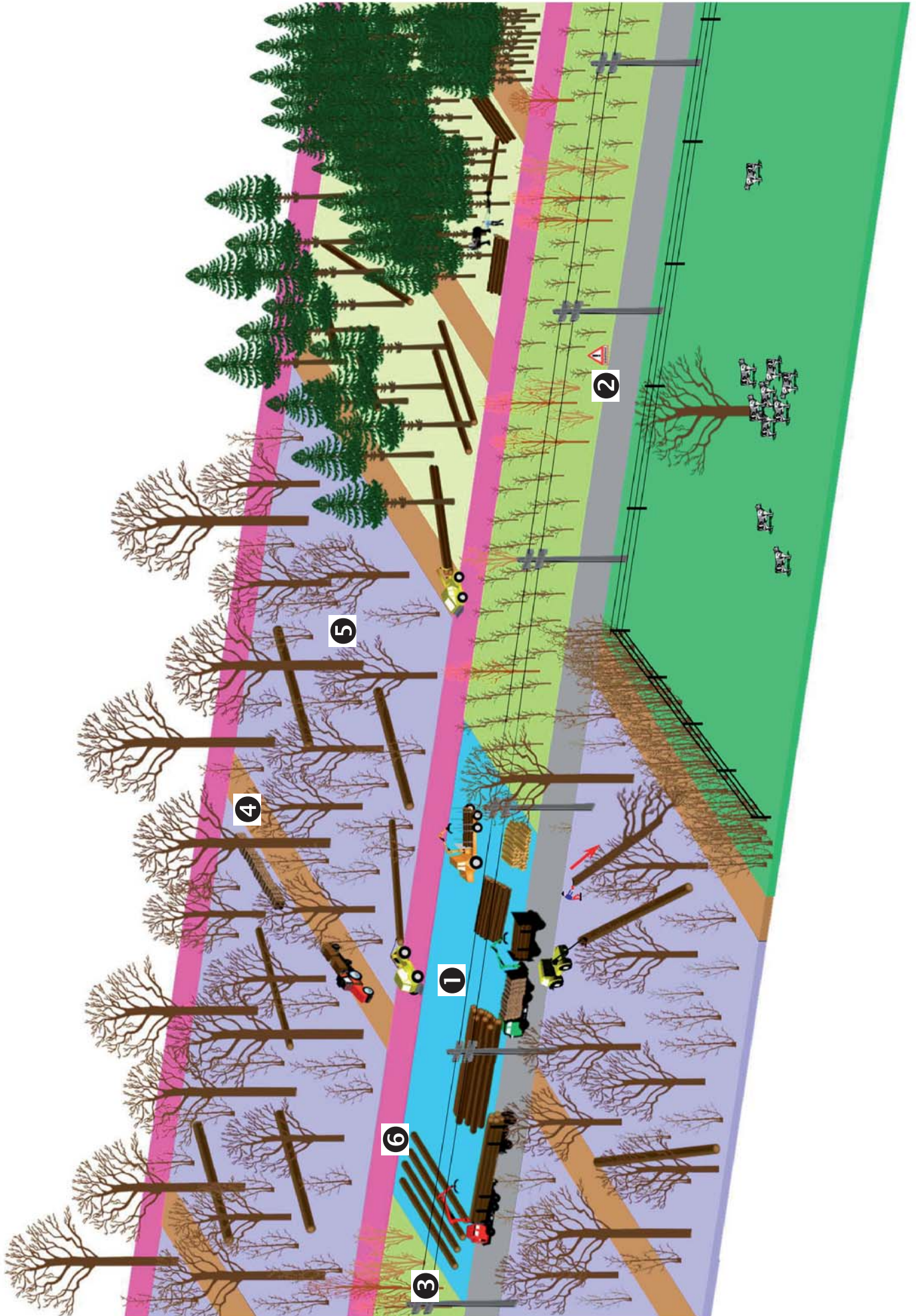


© ZIMMER

E
X
P
L
O
I
T
A
T
I
O
N

12.

EXPLOITATION



3. FRANCHISSEMENT DES COURS D'EAU

La traversée des engins forestiers peut générer plusieurs **IMPACTS NÉGATIFS SUR LE MILIEU AQUATIQUE** et perturber les zones humides :

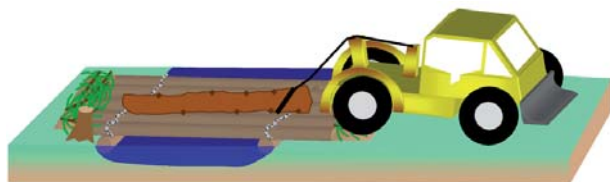
- tassement du sol, ornières, dégradation des berges ;
- pollutions physique et chimique des eaux : dégradation des lits majeurs et mineurs, matières en suspension, boues (colmatage de frayères), contamination d'hydrocarbures (cambui, fuites éventuelles) ;
- destruction de la faune et de la flore ;
- impacts visuels et paysagers négatifs ;
- risque de matériel embourbé et de frais supplémentaires.

Lors des exploitations, plusieurs **MESURES PRÉVENTIVES** sont indispensables pour ne pas perturber les cours d'eau et les zones de suintement (Circulaire MRN/DGRNE/2005) :

- zones de suintement et de frayère : passage interdit pour les engins forestiers (Cir. DNF 1997/09/22 n° 2619) ;
- en forêts publiques : toute traversée de cours d'eau soumise à une autorisation délivrée par le DNF avec l'éventuelle obligation d'installer un dispositif de franchissement des cours d'eau.

TECHNIQUES DE FRANCHISSEMENT

Pont de bois



© CDAF asbl

Rampes métalliques



© Laurent Paris

Tubes en PEHD



© CDAF asbl

- lit des petits cours d'eau : mise en place des rondins de bois dans l'axe du ruisseau, éventuellement complété par un jeu de tuyaux pour éviter les débordements ;
- tout dépôt de bois est proscrit à moins de 6 m des berges d'un ruisseau ;
- en outre, on veillera particulièrement à évacuer les rémanents des abords des fossés et des ruisseaux.



© CDAF asbl